

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt huit février deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Daniel BERTHEOL, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS (en remplacement de Franck DE MAGALHAES), Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

### Étaient absents excusés :

Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Thierry MATHIEU, Bernard PAGENEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Marie-Claire TUFFERY, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Philippe LEBERICHEL pouvoir à Éric JOB, Thierry MATHIEU pouvoir à Gilles CHABRIER, Bernard PAGENEL pouvoir à Jean-François LANDES, Philippe SARANT pouvoir à Pierrick ROCHE

*Vu l'arrêté préfectoral n°2025-336 du 27/02/2025 fixant la répartition et le nombre de sièges communautaires de Hautes Terres Communauté à 60. Les exécutifs des communes de Chalinargues et Celles n'étant à ce jour pas installés, les sièges communautaires représentant ces communes sont vacants, portant à 58 le nombre de sièges communautaires pour la séance du conseil communautaire du 28/02/2025.*

Date et affichage de la convocation : 21 février 2025  
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD  
Membres en exercice : 58  
Présents : 39 – Pouvoirs : 4 – Votants : 43

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

### **Objet** : Exercice de la mission « mobilité » sur le territoire de Hautes Terres Communauté – Validation du plan de financement de l'opération et sollicitation des subventions

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1111-8 et R.1111-1 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

**Vu** la délibération n°37911 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 23 et 24 février 2021 relative à la mise en œuvre de la loi d'Orientation des Mobilités et au partenariat avec les communautés de communes, approuvant notamment la convention type de coopération en matière de mobilité ;

**Vu** la convention de coopération entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté conclue le 13 octobre 2021 ;

**Vu** la convention de délégation pour l'organisation des services « Mobilité » signée entre Hautes Terres Communauté et la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 19 janvier 2022 ;

**Considérant** que cette convention prévoit la possibilité pour Hautes Terres Communauté de répondre à des appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets en vue de financer de l'ingénierie ou des actions en matière de mobilité pour disposer de financements complémentaires à ceux de la Région ;

**Considérant** que la délégation de compétence prendra fin en 2027 ;

**Vu** le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°6 – faire du tourisme une valeur ajoutée locale, avec l'objectif de créer un itinéraire non motorisé Alagnon et Arc Cézallier, et son chantier n°9 – offrir une mobilité alternative, avec l'objectif de développer des outils mobilité pour la gestion des flux touristiques, et de promouvoir la mobilité électrique ;

**Considérant** la feuille de route Mobilité de Hautes Terres Communauté, son niveau d'avancement et les actions inscrites à la délégation de compétence régionale jusqu'en 2027 ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté a mis en œuvre un bouquet de services mobilité aux habitants et visiteurs en vue de proposer des alternatives à l'usage unique et individuel de la voiture : un service de transports réguliers saisonniers, un service de transport à la demande, un service de mobilités partagées, actives et solidaires, et un accompagnement au changement de pratiques ;

**Considérant** que la mise en œuvre de ces actions est permise grâce à l'ingénierie interne de la collectivité, via les missions confiées aux chargés de mission « mobilité » et « vélo » ;

**Considérant** les aides dont bénéficie déjà Hautes Terres Communauté pour le financement de l'ingénierie interne relative à l'exercice de la mission mobilité, via le dispositif AVELO 2 de l'ADEME, qui prend fin en juin 2025, et le dispositif « Avenir Montagne Mobilité » de l'ANCT, qui se termine en avril 2025 ;

**Considérant** que le Fonds Vert peut constituer une opportunité pour conforter l'ingénierie de Hautes Terres Communauté ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la continuité de la mission « mobilité » sur le territoire de Hautes Terres Communauté via l'ingénierie interne à la collectivité pour une durée de trois ans ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DÉPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Poste chargé de mission « mobilité » 1 ETP – 36 mois (coût chargé mensuel : 3 484,71 €)	125 449,41 €	ANCT – « Avenir Montagne Mobilité »	6 969,41 €	4 %
		ADEME – AVELO 2	4 400,00 €	2 %
Poste chargé de mission « vélo » 1 ETP – 16 mois (coût chargé mensuel : 3 000,00 €)	48 000,00 €	ETAT – FNADT	13 300,00 €	8 %
		ETAT – FONDS VERT	114 090,12 €	66 %
		Autofinancement	34 689,88 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>173 449,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>173 449,41 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions dont la subvention d'un montant de 114 090,12 € auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert et signer les documents afférents ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,  
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance  
Colette PONCHET-PASSEMARD